

# COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

## AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

### Situation sanitaire

A l'heure actuelle, aucun agent de la DRFIP est infecté par le COVID.

### Plan de reprise d'activité

Le vendredi 29 mai 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 43.5 % et celui des télétravailleurs à 19 %. L'effectif des SIP en présentiel s'établit à 44% (campagne IR).

On observe une reprise d'activité significative des SFP et des trésoreries.

L'objectif pour le mois de juin est d'atteindre 70 % d'agents (en présentiel ou en télétravail) participant à la reprise de l'activité. Pour cela, le télétravail sera redéployé, dans le cadre d'une vision globale interservices, pour les agents en ASA garde d'enfant (si compatibilité avec le télétravail) et ceux qui sont fragiles et ne peuvent à l'heure actuelle retourner en présentiel au travail.

S'agissant du télétravail, M. DALLES a demandé à chaque chef de service, une analyse qualitative du travail effectué par les télétravailleurs. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale sur le télétravail menée au plan national.

### Règles de gestion RH

- Le portail ALOA (demandes de mutation au sein du département) sera ouvert selon les modalités suivantes :
- Mouvement pour les agents mutés ou en premières affectations :
  - catégorie C titulaires : 2 juin
  - catégorie C stagiaires : 4 juin
  - catégorie B titulaires : 8 juin
  - catégorie B stagiaires : 15 juin
- La DG a diffusé une note quant à l'attribution d'une prime « COVID ». Pour l'instant, les éléments dont on dispose sont les suivants :
  - cette prime sera attribuée à 30% des agents qui ont participé au PCA (plan de continuation d'activité) ;
  - 10% des agents qui se trouvent dans ce périmètre percevront 1 000 €, 20% percevront 330 € ;
  - Les chefs de services doivent proposer les agents bénéficiaires de cette prime en fonction d'éléments qualitatifs et quantitatifs. Les télétravailleurs ne sont pas exclus de ce dispositif.
  - L'arbitrage définitif sera fait par la direction.
  - Il n'y a pas pour l'instant de note cadre de la DG, les arbitrages se feront après harmonisation avec la délégation.

**Cette prime n'existe uniquement que pour le covid 19 afin de reconnaître l'implication des personnels en présentiel ou en télétravail pour les missions relevant de la continuité du service.**

- La note sur les « ponctions RTT COVID » est toujours attendue.
- S'agissant des reports de congés de 2019, la date butoir est fixée au **3 mai 2020**. La question de l'utilisation de ces jours non consommés pour apurer le RTT « COVID » est toujours en suspens. La direction est en attente de réponse claire de la part de la Centrale.

**En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous !**

**Protégez-vous en protégeant les autres.**

**Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre.**

**La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.**

**La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute.**

**Prenez soin de vous.**

**Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours environ sur la situation.**

**N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.**



[stephaniemounier@gmail.com](mailto:stephaniemounier@gmail.com)

[joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr)

[sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr)

[annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr)

[sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr)

[guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr)

[agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr)

[laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr)

